

Que ce soit celle de l'intelligence, indispensable pour comprendre ce que nous vivons ou subissons, ou celle dont on a besoin pour allumer les feux de la colère quand elle se fait nécessaire.

DECEMBRE 2025

## EDITION SPÉCIALE GARDIEN(NE)S CONCIERGES DU 77

### 1ère VICTOIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES 77 MAIS NOUVELLE ATTAQUE DE LA DDFIP 77

**Le pouvoir d'agir  
c'est  
ENSEMBLE**



**Ne restez pas  
isolé(e)s :**

**Syndiquez-vous  
à la CGT  
Finances  
publiques !**



Suite à l'instruction du 6 décembre 2024 concernant le cadre légal de la mise en paiement des fluides (Eau, Electricité, Gaz) pour les gardien(ne)s-concierges et agent(e)s techniques de la DGFIP, la Direction du 77 a tenté de mettre en place cette mesure bien trop rapidement, illégalement et au mépris des agent(e)s concerné(e)s !!

Une convention, datée de juin 2025, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025, a été adressée aux gardiens concierges pour leur imposer le paiement de ces fluides.

C'est ainsi que nos 6 gardiens de Seine-et-Marne se sont vus taxer, par titres exécutoires, de montants exorbitants et sur des bases forfaitaires aléatoires (pas de compteurs individuels, pas de DPE, pas de rénovation thermique des logements) allant de 1940 euros à 2700 euros !! (voir tract CGT Août 2025)

Dès **MARS 2025** la section CGT Finances publiques 77 et son Bureau national se sont mobilisés et sont intervenus tant au niveau local que national pour défendre TOU(TE)S les gardien(ne)s-concierges et agent(e)s techniques :

#### **CGT Finances publiques au plan national :**

**Mars-Juillet et septembre 2025 :** Le bureau national de la CGT Finances Publiques **SEUL** a interpellé la Direction générale lors de réunions en **bilatérale**, non sans insistance, pour dénoncer cette attaque sans précédent d'une fonction technique au sein de la DGFIP, avec des conséquences financières et sociales néfastes pour les agent(e)s concerné(e)s. La Direction générale n'a malheureusement pas voulu mettre en place une indemnité compensatoire ou prime pour rattraper ces sommes à payer. **Mais sous la pression et les revendications de la CGT Finances publiques, la Directrice Générale a accepté de tenir un groupe de travail** pour aborder l'avenir des missions des agent(e)s techniques et gardien(ne)s concierges (GT qui devrait avoir lieu au premier semestre 2026).

**Juillet/Août/Octobre 2025 :** Publication de tracts par le Bureau national pour alerter les gardien(ne)s concierges, les agent(e)s techniques ainsi que l'ensemble des agent(e)s de la DGFIP ! Lancement d'une **pétition nationale** contre le paiement des fluides et le maintien de leur gratuité (toujours en cours sur le site Cgt Finances publiques et dans les territoires). Ces actions concrètes, au niveau local et national de tous les militant(e)s de la CGT Finances publiques, ont permis à plusieurs gardien(ne)s concierges et agent(e)s techniques de minorer les montants réclamés, de suspendre la mise en paiement de leurs fluides ou même de motiver des directions locales à ne pas mettre en œuvre cette politique.

**Octobre 2025 :** organisation d'une visioconférence nationale par la CGT Finances publiques avec toutes les sections CGT Finances publiques locales et tou(te)s les gardiens/concierges/agent(e)s techniques de France pour organiser leur défense.

**Novembre 2025 :** intervention du Bureau national auprès de la Directrice Générale à Bercy concernant le département de Seine-et-Marne.

### **En local : Section CGT Finances publiques 77**

**Juillet/Août/Septembre 2025 :** La section CGT Finances publiques 77 s'est mobilisée auprès des 6 agent(e)s gardien(ne)s/concierges du département, tracts et pétition en mains et a porté avec force ses revendications auprès de la Directrice du 77 à savoir :

- l'étude et l'établissement d'un diagnostic énergétique pour chacun des logements de fonction,
- la rénovation thermique des logements ,
- l'arrêt de la mise en paiement de ces fluides,
- l'annulation de toutes demandes déjà émises,
- la pose de compteurs individuels,
- la mise en place d'une convention (signée par les agent(e)s) selon l'article R 2124-68 du CG3P.

**Novembre 2025 :** Malgré les nombreuses actions des militant(e)s CGT Finances publiques sur la Seine-et-Marne, et face au « harcèlement » de la DDFiP 77 qui a maintenu le recouvrement forcé de ces fluides (stade de saisies administratives sur les salaires des gardien(ne)s concierges), la section locale a fait intervenir son bureau national auprès de la Direction Générale à Bercy, intervention concrète et très argumentée pour ces 6 agent(e)s gardien(ne)s concierges.

La CGT Finances publiques est la seule organisation syndicale à défendre les agent(e)s gardien(ne)s concierges et agent(e)s techniques avec un véritable argumentaire juridique (entre autre sur l'illégalité du volet « rétroactif » de la convention adressée aux agent(e)s, un tel acte administratif ne pouvant créer d'effet juridique que pour l'avenir).

Une fois de plus sous la pression, la DDFiP 77 a dû « ordonner » la suspension de toutes les poursuites contentieuses auprès de la DNID du 94 (service des domaines), et en informer la CGT Finances publiques.

**Cette suspension a été annoncée par la Directrice du 77 à l'ensemble des autres Organisations Syndicales lors des instances du CSAL/FS du 21 novembre 2025**

### **Mais pourquoi s'arrêter là quand on peut cacher l'ubuesque derrière l'illégalité ?**

L'administration du 77 brille à échelle nationale par les dysfonctionnements graves dont elle fait preuve dans l'application des règles de recouvrement !!

Après ces tentatives illégales de recouvrement des fluides, **La CGT Finances publiques 77 dénonce un nouveau dysfonctionnement** mais cette fois-ci concernant le recouvrement des Taxes d'Ordures Ménagères (TOM) de nos gardien(ne)s concierges !

En effet, le défaut de suivi des fiches d'évaluation des logements des gardien(ne)s concierges par la DDFiP 77 a généré des « opérations de l'Etat » reconnues comme « caduques » en violation manifeste des règles de recouvrement les plus basiques ! C'est inacceptable et inconcevable !!

La CGT Finances publiques 77 se mobilise actuellement aux côtés des gardien(ne)s et revendique :

- L'arrêt immédiat du recouvrement des TOM année N,
- La mise à jour des fiches logements et le re-calcul des taxes d'ordures ménagères,
- L'émission de nouveaux rôles ou titres exécutoires au nom de chacun des gardien(ne)s concerné(e)s,
- Un remboursement par dégrèvement de toutes les sommes indûment perçues par l'ETAT !!

**Une fois de plus la section locale CGT Finances publiques 77 et son bureau national restent très engagés aux côtés des gardien(nes) concierges et agent(e)s techniques et feront usage de tous les moyens et recours légaux pour éviter les abus de la DDFiP 77.**

### **MAIS La lutte ne s'arrête pas aujourd'hui pour nos gardien(nes) concierges de Seine-et-Marne**

**SIGNEZ- MASSIVEMENT LA PETITION CI-DESSOUS en soutien à nos gardien(ne)s concierges du 77 pour le maintien de la gratuité de leurs fluides et l'arrêt des pratiques de recouvrement illégales imposées par la DDFiP 77 ! ( à retourner à [cgt.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr))**

**Cette pétition sera UN DES LEVIERS DE DIALOGUE SOCIAL du Bureau national de la CGT Finances publiques lors du Groupe de Travail accordé par la Direction Générale à Bercy en 2026.**



# Contre les astreintes demandées aux gardiens concierges sans contrepartie?!

La fonction de gardien concierge est utile à tou(te)s les agent(e)s de la DGFIP. L'agent(e) est associé(e) à la vie sociale et administrative du site, en étant investi, disponible et pleinement impliqué(e) dans son rôle support au sein des services. Cette mission consiste à assurer la surveillance des accès le jour et d'être en astreinte toutes les nuits de la semaine.

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques 77 et son bureau national demandent à la Direction Générale, notre employeur, de cesser de détruire cette mission en valorisant les agent(e)s techniques et gardien(ne)s concierges et non pas l'inverse !! **Et de stopper les pratiques de recouvrement illégales à leur encontre.**

[illegible]